

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix tenue le 18 janvier 2015, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Martin Voyer Lévis Duchesne
 André Fortin
Est absent le conseiller : Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : Le greffier, Mario Bouchard
 La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 01.01.2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Contribution Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est année 2016.
 - 4.1.3. Contribution municipale – Adhésion 2016 à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Demande d'audiences sur l'environnement : Pour une gestion durable du Lac Saint-Jean.
 - 4.2.2. Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Ministère des Transports du Québec – Réfection du pont de la route du 3^e rang.
 - 4.2.3. Octroi d'un contrat aux Serre Belle de jour – Achat de fleurs annuelles saison 2016.
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Appropriation au surplus accumulé - Autorisation d'activités service des loisirs pour la période de janvier à mars 2016.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat à Tell Tech Télécommunications d'Affaires - Agrandissement du réseau internet sans fil – Quai et patinoire secteur de Lac-à-la-Croix.
 - 4.3.3. Demande de subvention du Club optimiste pour les frais d'activités dans le cadre de l'Opti-match 2016.
 - 4.4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.
 - 4.4.2. Motion de félicitations en reconnaissance des années de services des employés municipaux

4.4.3. Motion de félicitations aux organisateurs du spectacle musical de Noël
«Neige »

5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

3. 02.01.2015 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2015

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 03.01.2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 8 décembre 2015 au 18 janvier 2016 laquelle totalise la somme de 425 629,70 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 04.01.2016 CONTRIBUTION TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2016 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire et, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes vivant avec un handicap selon les modalités suivantes :

La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du trans-

port) au cours de la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 un montant de 6 573 \$ à être versé en un versement pour le 1^{er} mars 2016;

Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 405 740 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes vivant avec un handicap pour l'exercice 2016;

De plus, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte, d'une part, que la subvention de 75% des coûts de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap, prévue à l'Arrêté en conseil numéro 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap approuvé par le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3	05.01.2016	CONTRIBUTION MUNICIPALE – ADHÉSION 2016 À TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN POUR LE CAMP MUSICAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ
--------------	-------------------	--

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne de procéder à l'adhésion du Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité auprès de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean édition 2016, le tout pour la somme totale de 758,26 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2	GESTION DU TERRITOIRE
------------	------------------------------

4.2.1	06.01.2016	DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT : POUR UNE GESTION DURABLE DU LAC SAINT-JEAN
--------------	-------------------	---

Considérant qu'en vertu d'une convention intervenue le 12 décembre 1922 entre le gouvernement du Québec et Québec Development Compagy Ltd (arrêtés en Conseil 2478 et 2347) les droits d'exploiter des forces hydrauliques du lac Saint-Jean ont été concédés;

Considérant que lesdits droits ont été, en 1926, cédés à Alcan qui depuis cette date utilise le lac Saint-Jean comme réservoir hydroélectrique;

Considérant que le 25 octobre 1984 le ministre de l'Environnement confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir enquête et audience publique sur le projet de stabilisation des berges du lac Saint-Jean de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Itée conciliant les intérêts sociaux, environnementaux et économiques du milieu;

Considérant que la commission du BAPE situait son mandat dans le cadre de la recherche d'un compromis qui soit aussi respectueux que possible de l'environnement naturel unique que constituent le lac Saint-Jean et ses rives;

Considérant qu'en juin 1986, Alcan Itée obtenait du gouvernement du Québec un certificat d'autorisation d'une durée de 10 ans (**décret 819-86**) pour la réalisation d'un programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, ce décret étant la réponse gouvernementale aux recommandations formulées par le BAPE dans son rapport déposé en 1985 suite à la tenue d'audiences publiques fortement médiatisées à cette époque;

Considérant que le décret 819-86 renferme l'autorisation recherchée par Alcan Itée pour appliquer les techniques appropriées de stabilisation afin de contrer l'érosion des berges

du lac Saint-Jean et qu'il contenait également les modalités qu'Alcan Métal Primaire devait emprunter pour recevoir du gouvernement du Québec les approbations nécessaires;

Considérant que les travaux de stabilisation des berges devaient se faire dans le respect des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux;

Considérant que durant cette même période, une entente intervenait également entre l'Alcan et le gouvernement, afin de fixer de nouvelles règles pour la gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean;

Considérant qu'en août 1993, Alcan Aluminium Limitée déposait auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande d'autorisation pour la prolongation du décret du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean et du niveau des eaux du lac Saint-Jean pour une période supplémentaire de 10 ans, soit de 1996 à 2006;

Considérant qu'en décembre 1995, le gouvernement du Québec adoptait le **décret 1662-95** qui avait pour finalité de prolonger pour une période additionnelle de 10 ans le décret 819-86;

Considérant qu'en août 2005, Alcan inc. déposait auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour la prolongation du décret du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean et du niveau des eaux du lac Saint-Jean pour une période supplémentaire de 10 ans, soit de 2006 à 2016;

Considérant qu'en octobre 2006, le gouvernement du Québec adoptait le **décret 978-2006** qui avait pour finalité de reconduire, jusqu'au 31 décembre 2016, la durée du certificat d'autorisation délivrée en faveur d'Alcan inc. pour la réalisation de son programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, fixée par le décret 819-86 du 11 juin 1986, modifié par le décret 1662-95 du 20 décembre 1995;

Considérant que le renouvellement par décret du programme de stabilisation des berges viendra à échéance au **31 décembre 2016**;

Considérant la situation observée depuis plusieurs années, particulièrement en 2011, 2012 et 2013, quant à l'érosion des berges et aux dommages subis tant aux propriétés riveraines qu'aux infrastructures récréotouristiques et municipales affectant le potentiel récréatif et les activités récréotouristiques du lac Saint-Jean;

Considérant que les changements climatiques auront un impact important sur les milieux naturels, les précipitations, les vents, le domaine socioéconomique et que cela mérite une analyse en profondeur par tous les intervenants dans ce dossier;

Considérant que le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean date de près de trente (30) ans et le certificat d'autorisation délivré en 1986 avec le décret 819-86 ne traduit plus les avancés techniques, scientifiques et environnementales (dont la prise en compte des changements climatiques) au problème d'érosion des berges observé;

Considérant que la situation actuelle nécessite une (nouvelle) conciliation de tous les intérêts d'une (de même qu'une nouvelle) réflexion importante quant à la gestion durable du lac Saint-Jean à venir;

Considérant qu'une importante démarche citoyenne animée par les trois MRC du Lac-Saint-Jean est présentement en déploiement afin de dégager un **consensus inédit et historique sur la gestion durable du lac Saint-Jean**;

Considérant que cette démarche s'inspire des diverses lois et stratégies mises de l'avant par le gouvernement du Québec en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale des projets;

Considérant que des inquiétudes sont exprimées par certaines parties prenantes quant à la perspective qu'un éventuel mandat confié au Bureau d'audiences publiques en environnement se limite essentiellement, comme le souhaite l'entreprise Rio Tinto, à l'examen d'un programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean sans que fondamentalement **le mode de gestion durable du lac Saint-Jean soit au cœur de l'analyse** et de l'évaluation des impacts du programme proposé par l'entreprise;

Considérant que l'ensemble des intervenants du milieu estime que l'érosion des berges du lac Saint-Jean constitue le problème prioritaire à solutionner et que celui-ci n'est dorénavant plus dissociable de la gestion du niveau du lac Saint-Jean;

Considérant qu'il demeure important pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix que ce dossier soit abordé dans son sens global le plus large en considérant le fort potentiel récréatif du lac Saint-Jean puisqu'il y a près de 30 ans maintenant, Alcan était à la recherche d'un ensemble de solutions acceptables tant sur les plans social et environnemental qu'aux niveaux technique et économique;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix estime que le détenteur d'un tel droit hydraulique, Rio Tinto, doit être un partenaire significatif dans cette réflexion collective afin de préserver le développement des potentiels récréatifs et touristiques du lac Saint-Jean et de ses tributaires;

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé de monsieur le conseiller André Fortin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que le mandat donné aux bureaux d'audiences publiques en environnement porte sur un nouveau mode de gestion durable du lac Saint-Jean et non sur le seul programme de stabilisation des berges tel que le demande Rio Tinto afin de s'assurer que les décisions que nous prendrons en regard de sa gestion soient basées sur une vision actualisée des droits consentis dans le passé et surtout qui respecte ce que le Québec est à bâtir présentement en matière de développement durable, de respect de l'environnement et de gestion de l'acceptabilité sociale;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix désire mentionner au ministre qu'il demeure pertinent pour le milieu que l'analyse qui soit faite repose sur les mêmes prémisses qu'en 1986, c'est-à-dire la recherche d'un ensemble de solutions acceptables tant sur les plans social et environnemental qu'aux niveaux technique et économique et que le compromis acceptable soit respectueux de l'environnement naturel unique de ce patrimoine collectif que constituent le lac Saint-Jean et ses rives;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- ◆ Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- ◆ Monsieur Philippe Couillard, député du comté Roberval, ministre responsable de la région et premier ministre
- ◆ M. Serge Simard, député de Dubuc et adjoint parlementaire au Premier ministre pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- ◆ M. Alexandre Cloutier, député du Lac-Saint-Jean
- ◆ M. Stéphane Bédard, député de Chicoutimi
- ◆ M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière
- ◆ M. Gilbert Dominique, chef Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
- ◆ Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- ◆ Monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
- ◆ Monsieur Pierre Baril, président du BAPE
- ◆ Monsieur Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine
- ◆ Madame Ghislaine H. Hudon, préfète de la MRC du Domaine-du-Roy
- ◆ Madame Édith Tremblay, directrice régionale MDDELCC
- ◆ Monsieur Alain Thibault, directeur régional du MERN
- ◆ Monsieur Frédéric Perreault, directeur régional du MFFP

Adopté à l'unanimité

**4.2.2 07.01.2016 DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉFECTION DU PONT
DE LA ROUTE DU 3^E RANG OUEST**

Considérant que le ministère des Transports du Québec prévoit en 2016 la réfection du pont de la route du 3^e rang Ouest;

Considérant que le ministère s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de lui permettre l'utilisation temporaire

de superficies aux abords de la route du 3^e rang Ouest pour la durée des travaux, lesquelles totalisent 1 806,80 mètres carrés;

Considérant que le ministère demande également l'aliénation permanente de quatre (4) parcelles de faibles superficies pour l'élargissement de l'emprise, lesquelles totalisent 98,30 mètres carrés;

Considérant que la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Considérant que le potentiel agricole des superficies en cause est très faible, en raison des pentes présentes dans le secteur, de la présence de la rivière, de la route et d'un usage résidentiel.

À ces causes, monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par le ministère des Transports du Québec pour la réfection du pont de la route du 3^e rang Ouest pour les motifs décrits précédemment.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3	08.01.2016	OCTROI D'UN CONTRAT AUX SERRES BELLE DE JOUR – ACHAT DE FLEURS ANNUELLES SAISON 2016
--------------	-------------------	---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser l'achat de fleurs annuelles pour les différents parcs de la ville ainsi que les fleurs ornementales des pots à fleurs et des jardinières auprès des Serres Belle de Jour pour la somme de 11 640,90 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 12 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.3	CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE	
------------	---	--

4.3.1	09.01.2016	APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – AUTORISATION D'ACTIVITÉS SERVICE DES LOISIRS POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2016
--------------	-------------------	--

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser pour la période de janvier à mars 2016 la tenue des activités de loisirs suivantes, lesquelles totalisent la somme de 2 525 \$:

- Regard sur le court métrage
- Inauguration de la patinoire du secteur Lac-à-la-Croix

Cette somme sera appropriée à même le surplus accumulé de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2	10.01.2016	OCTROI D'UN CONTRAT A TELL TECH TÉLÉCOMMUNICATIONS D'AFFAIRES - AGRANDISSEMENT DU RÉSEAU INTERNET SANS FIL – QUAI ET PATINOIRE SECTEUR DE LAC-À-LA-CROIX
--------------	-------------------	---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'accorder le contrat d'agrandissement du réseau internet sans fil au secteur du quai et de la patinoire de Lac-à-la-Croix à Tell Tech Télécommunications d'Affaires pour la somme de 4 971,82 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 3 avril 2015.

D'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-

Croix une entente à intervenir à la Fabrique de Sainte-Croix pour l'installation d'une antenne relais dans le clocher de l'église.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 11.01.2016 DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB OPTIMISTE POUR LES FRAIS D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'OPTI-MATCH 2016

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accorder au Club optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, un crédit des heures de glaces utilisées dans le cadre de la tenue des activités entourant la 5^e édition de l'Opti-Match 2016, pour la somme de 975 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Représentation 5 à 7 du Club optimiste
- Vérification des comptes de la ville
- Comité d'embellissement
- Réunion Festi-Vélo
- Représentation fête de Noël à la Villa du Presbytère
- Représentation au spectacle Neige
- Réunion dossier des motoneiges sur la Véloroute des Bleuets
- Rencontre de l'attaché politique de monsieur Alexandre Cloutier sur divers dossiers de la ville
- Rencontres de citoyens
- Réunion sur le dossier de l'horloge du parc Maurice Kirouac
- Représentation aux messes du jour de l'an
- Réunion Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Réunion MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre des responsables du Village sur glace
- Rencontre avec les représentantes du comité des fermières de Lac-à-la-Croix
- Réunion du Centre local de développement Lac-Saint-Jean Est
- Soirée reconnaissance des employés de la ville

4.4.1 12.01.2016 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS, SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, les versements suivants :

Demander	Demande	Montant accordé
<i>Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	Aide au fonctionnement annuel (première tranche)	20 000 \$
<i>Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité</i>	Aide au fonctionnement annuel	6 000 \$
<i>Fabrique Sainte-Croix</i>	Souper-bénéfice au profit de la Fabrique Samedi 6 février 2016	14 billets au coût de 25 \$
<i>Comité de palet de Lac-à-la-Croix</i>	Appui financier	325 \$
<i>Club Octogone « Les Flyés » de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix</i>	Appui financier pour la tenue d'ateliers qui se tiendront les 12-13 et 14 février au Motel le Rond Point	50 \$
<i>Les Gens oubliés d'Hébertville</i>	Appui financier	500 \$
<i>Fonds des services éducatifs du Séminaire</i>	Achat de billets - Super Bowl 2016 Restaurant Bar Mario Tremblay le 7	80 \$

Marie-Reine-du-Clergé	février. 40 \$ par personne	
Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)	Renouvellement de l'aide financière pour le Conseil de bassin versant de la Belle Rivière	1 500 \$
Festival de musique du Royaume	Appui financier – 25e anniversaire	150 \$

Adoptée à l'unanimité

4.4.2 13.01.2016 MOTION DE FÉLICITATIONS EN RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des employés suivants en reconnaissance à leurs années de services au sein de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :

- Michel Gagnon 25 ans
- Christian Potvin 20 ans
- Sandy Larouche 20 ans
- Alan Gauthier 15 ans
- Nicolas Martel 15 ans
- Donald Bonneau 5 ans
- Gaétan Larouche 5 ans

Adoptée à l'unanimité

4.4.3 14.01.2016 MOTION DE FÉLICITATIONS - ORGANISATEURS DU SPECTACLE MUSICAL DE NOËL « NEIGE »

Monsieur le conseiller André Fortin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des organisateurs du spectacle musical de Noël « Neige ». Un travail d'équipe colossal ayant connu de francs succès depuis ses tout débuts réunissant chanteurs, chanteuses, musiciens, musiciennes, effets visuels et décors spectaculaires.

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur le sujet suivant :

- Le coût et la largeur de la nouvelle infrastructure à être construite par le ministère des Transports du Québec au 3^e rang.
- Autoroute 70 secteur voie de contournement Alma-St-Bruno – État de situation.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier